



**PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE**

Sécuritest

N° D'IMPRIMÉ T 01278519

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	25/02/2025	25007850

FONCTIONS CONTRÔLÉES	DÉFAILLANCES CONSTATÉES
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.	<p>Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire) 5.2.3.e.2. PNEU : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint ARD</p> <p>Défaillances mineures : 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé AVG, AVD 5.2.3.e.1. PNEU : Usure anormale ou présence d'un corps étranger AVG, ARD, AVD 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé G</p>

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE
N° D'AGRÈMENT : S062T100
(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLAUTO
(3) COORDONNÉES : AVENUE GEORGES WASHINGTON 62400 BETHUNE Tél : 0321020210 - Fax : 0321021818

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR
N° D'AGRÈMENT : 062T0227
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GC-457-EX (F)	05/10/2021	05/10/2021
Marque	Désignation commerciale	
RENAULT	MASTER	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1VA000367386401	N1	CTTE
Type / CNIT	Energie	
ABSENT	GO	
Document(s) présenté(s)		
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice		

KILOMÉTRAGE RELEVÉ
95061

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES				
	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		+2.7 m/km		
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	19 %		12 %	
Forces verticales :		1351 daN		1059 daN
Frein de service				
Forces de freinage :	458 daN	459 daN	379 daN	372 daN
Déséquilibre (<20%) :	1 %		2 %	
Forces de freinage (efficacité) :	458 daN	459 daN	379 daN	372 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) :	69 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	31 %			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées(1.5 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1				
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-2.0 %		-2.1 %	